

*La peine capitale*

J'espère que les Églises vont davantage se faire entendre. Elles ont un rôle important à jouer. Je soupçonne qu'avant la fin du débat, elles vont certes se faire entendre haut et clair.

**M. Reimer:** Monsieur le Président, je félicite le député de Lisgar (M. Murta) de la façon dont il nous a présenté son point de vue au cours du présent débat. C'est une question qui touche profondément chacun de nous. Elle fait appel à notre conscience personnelle. Chacun sera appelé à participer à un vote libre. Chacun devra se prononcer librement en écoutant la voix de sa conscience.

Le député, je l'ai constaté, s'est montré très sensible au fait que les chrétiens diffèrent d'opinion à ce sujet. Ceux-ci, tout comme nous, ont beau entretenir d'excellents rapports et collaborer entre eux dans d'autres domaines, ils ne parviennent jamais à s'entendre sur la question de la peine de mort. Je sais gré au député de le reconnaître et d'admettre également que nous ne cherchons pas à faire croire nécessairement qu'une personne vaut mieux qu'une autre simplement parce qu'elle a adopté tel ou tel point de vue. Nous ne nous entendons pas, un point c'est tout.

Par ailleurs, le député a signalé qu'un Chrétien a le devoir de se montrer compatissant et miséricordieux comme le Christ et de transmettre son message de réconciliation. Je suis d'accord avec lui. Cependant, comment pouvons-nous concilier cela avec l'autre rôle que nous devons assumer en tant que députés, soit celui d'élaborer des lois pour protéger autant que possible la société contre les éléments criminels?

Chrétiens, nous devons nous reporter par exemple au quatrième verset de la 13<sup>e</sup> épître aux Romains qui, le député le sait pertinemment, nous enseigne à peu près que le magistrat est le serviteur de Dieu et qu'à ce titre, il est là pour exercer la vengeance et punir celui qui fait le mal.

En tant que députés, nous devons également exercer ce rôle. Nous avons choisi d'être députés. Nous avons choisi ce rôle. Cependant, comment pouvons-nous, témoins du Christ, faire preuve de compassion et de miséricorde et, serviteurs de Dieu, exercer la vengeance et punir ceux qui, au sein de la société, font le mal? Comment le député arrive-t-il à concilier ces deux fonctions?

**M. Murta:** Monsieur le Président, je remercie le député de Kitchener (M. Reimer). Je le sais particulièrement attentif. Je sais également que ses questions procèdent d'une inquiétude profonde et du souci sincère de décider ce qu'il y a de mieux pour les Canadiens.

Comme je ne dispose pas de solutions toutes faites, je ne puis que dire un mot de la façon dont j'envisage la question. J'aborde autant que possible les problèmes un à un au fur et à mesure qu'ils se présentent et je m'applique à les solutionner, au fil des jours et des semaines, en tenant compte des enseignements de la Bible, du fruit de mes réflexions et de mes conversations avec certains de mes collègues.

Nous rédigeons des lois pour protéger la société. Cela fait partie de notre travail. Nous devons peser les principes qui président à l'élaboration de ces lois. Je sais que le député en conviendra, c'est qu'en tant que chrétien j'éprouve beaucoup plus de difficulté que je l'aurais imaginé il y a cinq ou huit ans

à prendre des décisions qui soient conformes à l'enseignement du Christ. C'est une démarche difficile. Il faut aborder chacune des questions une à une et tenter d'y trouver une solution. Il faut la considérer sous tous ses aspects et tâcher de trancher en respectant autant que possible la voix de sa conscience. Autrement, c'est la pagaille. Ou bien j'adopte le point de vue que je crois juste et j'y tiens mordicus, ou bien je me range à l'avis de la majorité, quitte, comme on dit, à effectuer une retraite stratégique. Je le répète, il s'agit d'une décision tout à fait personnelle.

• (1240)

**M. Svend J. Robinson (Burnaby):** Monsieur le Président, je me réjouis de participer au débat de ce qui constitue peut-être l'une des questions les plus fondamentales étudiées par la Chambre depuis que j'y ai été élu en 1979. En répondant à la question dont la Chambre est saisie, nous allons à bien des égards expliquer et façonner le genre de société que nous voulons devenir en tant que pays, définir quel genre de civilisation nous formons au Canada. Je crois que notre pays ferait un grand bond en arrière si nous devions rétablir la peine de mort au Canada.

J'aimerais citer les paroles que prononçait Winston Churchill à la Chambre des communes britannique il y a bien des années. Voici ce qu'il disait en 1910:

L'humeur et l'attitude du public à l'égard du traitement du crime et des criminels sont l'un des critères les plus infaillibles de la civilisation d'un pays. Il s'agit des symboles qui font et mesurent la force en réserve d'une nation et qui sont l'indication et la preuve de la vertu qui l'habite.

Nous avons adopté à la Chambre il y a quelques années une Charte des droits et des libertés. Cette charte consacrait le droit fondamental à la vie et le droit à la protection contre tous traitements ou peines cruels et inusités. Comme l'a dit l'ancien député de Saint-Jean-Est, M. McGrath, en parlant de cette question:

... maintenant qu'il s'est doté d'une nouvelle constitution éclairée, le Canada veut-il faire marche arrière et devenir l'un des très rares pays démocratiques à rétablir la peine de mort?

Nous regrettons amèrement que l'ancien député de Saint-Jean-Est ne soit pas des nôtres à la Chambre pour participer au débat sur la question fondamentale de savoir quel genre de pays nous voulons que soit le Canada.

Je voudrais me joindre à mon collègue de Yorkton—Melville (M. Nystrom) pour féliciter le député conservateur de Lisgar (M. Murta) qui avait voté en 1976 en faveur de la peine de mort, et qui a eu aujourd'hui le courage de dire à la Chambre qu'après avoir étudié la question, il est maintenant contre la peine de mort.

En jetant un regard sur les fauteuils vides, monsieur le Président, je déplore qu'un si grand nombre de nos collègues n'aient pas été là pour entendre les observations très éloquentes du député de Lisgar. Je sais qu'il y a encore des députés dont l'idée n'est pas arrêtée sur la question. J'espère simplement que ces députés tiendront compte des paroles du député de Lisgar qui nous a expliqué avec une telle conviction pourquoi il a changé d'idée depuis 1976.